

Les professionnels affiliés à la CARPIMKO pour l'ASV

Paris, le 31 janvier 2008

Réunies pour constater la situation financière catastrophique de leur avantage social vieillesse, les professions affiliées à la CARPIMKO :

- affirment de manière solidaire leur attachement à l'ASV
- excluent toute minoration ou cessation de paiement des retraites liquidées ou acquises
- refusent toute mesure pénalisant les générations futures
- demandent une consolidation des engagements passés avant de définir les paramètres des nouvelles architectures acceptables par les professionnels

Cet avantage ne sera défini qu'après avoir eu connaissance de la volonté des Caisses et de l'engagement de l'Etat, en particulier quant à la prise en charge intégrale des droits acquis au 31 décembre 2008.

Confédération Nationale des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux

Convergence Infirmière

Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

Fédération Nationale des Infirmiers

Fédération Nationale des Orthophonistes

Fédération Nationale des Podologues

Objectif Kiné

Organisation Nationale des Syndicats d'Infirmiers Libéraux

Syndicat National Autonome des Orthoptistes

Syndicat National des Infirmières et Infirmiers Libéraux

Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

